

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. WILLIAM COSGROVE, président  
M. JOHN HAEMMERLI, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE  
PORTANT SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA PROMENADE  
SAMUEL-DE CHAMPLAIN ENTRE LE PONT PIERRE-LAPORTE  
ET LA CÔTE DE L'ÉGLISE À QUÉBEC**

---

**DEUXIÈME PARTIE**

---

VOLUME 5

---

Séance tenue le 13 décembre 2005  
À l'Hôtel des Gouverneurs, salle Argenson  
3030, boulevard Laurier  
Québec

**TABLE DES MATIÈRES**

MOT DU PRÉSIDENT .....	1
PRÉSENTATION DE LA VILLE DE QUÉBEC.....	2
QUESTIONS DU PUBLIC :	
Mme MARIE-ÈVE MARTEL .....	19
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :	
COMITÉ ZIP DE QUÉBEC ET CHAUDIÈRES-APPALACHES, Mme Hamida Hassen-Bey ...	20
MOT DE LA FIN .....	31

---

**14 h 3 – DÉBUT DE L'AUDIENCE**

**LE PRÉSIDENT :**

5 Bonjour, mesdames et messieurs, et bienvenue à cette séance spéciale portant sur le projet d'aménagement de la Promenade Samuel-De Champlain entre le pont Pierre-Laporte et la côte de l'Église à Québec. Mon nom est William Cosgrove, je suis président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement et je préside cette commission d'enquête. Je suis assisté par mon collègue, monsieur John Haemmerli, qui est également membre du BAPE.

10 Cette séance donne lieu, suite à une étude que la Ville de Québec a déposée le 10 décembre à la Commission du BAPE. L'étude décrit les impacts de la reconstruction du boulevard Champlain, sur la réfection du réseau d'égout et sur le programme de contrôle des débordements.

15 Afin d'éclaircir la situation au bénéfice de tous les participants, la Commission a choisi de tenir cette audience publique spéciale. Sont présents aujourd'hui pour répondre aux questions de la Commission, la Ville de Québec, la Commission de la Capitale nationale ainsi que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

20 Cette séance est publique. Les gens qui désirent peuvent s'inscrire au registre situé à l'arrière de la salle afin de poser des questions sur ce qui leur sera présenté cet après-midi. Et j'en parlerai un peu plus en détail dans une minute. Les gens inscrits au registre seront invités à venir poser leurs questions dans un climat de respect mutuel et de courtoisie.

25 Je tiens à ajouter, comme je l'ai dit hier soir, que compte tenu de la quantité d'informations déposée depuis la première partie de l'audience publique, la Commission accordera aux participants la possibilité de soumettre par écrit leurs préoccupations et ce, jusqu'au 4 janvier.

30 Finalement, je vous informe que nous apprécions recevoir les impressions du public sur notre rendement. À cette fin, nous avons déposé à l'arrière des formulaires qui vous permettent de nous faire part de votre degré de satisfaction vis-à-vis nos services. Vous pouvez déposer ces formulaires dans la boîte blanche située à l'arrière de la salle.

35 Nous allons maintenant débiter cette séance et j'aimerais vous expliquer comment nous proposons de procéder. D'abord, j'inviterai la Ville de Québec à venir présenter le résultat de l'étude que je viens de mentionner et les implications qu'ils voient pour le projet.

40 Ensuite, il y aura quelques questions par moi-même et mon collègue, monsieur Haemmerli. Et j'inviterai, après, la Commission de la Capitale et le Ministère à poser les questions qu'ils peuvent avoir suite à la présentation. Je vous invite afin de poser les questions, de nous les poser, la Commission, et nous allons les transmettre afin de continuer notre façon habituelle, nos procédures habituelles du BAPE.

45

Et puis pour ceux qui sont présents du public et qui veulent participer, si vous avez des questions, vous allez vous présenter au registre, vous pouvez nous informer et il nous fera plaisir de recevoir vos questions à présenter à la Ville.

50 Ensuite, je vais demander à la Commission de la Capitale nationale de venir nous expliquer comment ils prévoient tenir compte des préoccupations de la Ville dans le développement du projet de la promenade. Nous aurons encore quelques questions à poser à la Commission et puis ce sera l'occasion pour la Ville et le Ministère de donner suite en nous transmettant des questions qu'ils voudront poser à la Commission. Donc ça, c'est notre façon de  
55 procéder.

Je reconnais que les documents qui ont été déposés, ça, ce c'est l'annexe, même, mais les documents, des fois, sont assez techniques et donc, j'invite les techniciens qui peuvent les proposer ou les gens qui les proposent à essayer de vulgariser leur présentation, que ce soit  
60 compréhensible par le grand public, mais sans trop simplifier ou éliminer et laisser de côté des choses, il faut faire un effort de les vulgariser.

Je veux juste mentionner, avant d'inviter la Ville, que je présume qu'il nous restera un peu de temps cet après-midi, on ne passera pas tout l'après-midi à ce sujet et, hier soir, il y avait  
65 madame Hassein-Bey du comité ZIP du Québec et de la Chaudière qui n'a pas pu rester faire sa présentation, donc on va l'inviter à le faire afin de rendre la session, ce soir, un peu moins lourde.

Donc, avec ça, j'invite la Ville de Québec à venir présenter leur rapport. Vous pouvez venir ici, si vous voulez, ou là-bas.

70

**M. MARC DES RIVIÈRES :**

Alors, je vous remercie, Monsieur Cosgrove. Je pense qu'on va rester ici.

75

Je voudrais d'abord vous présenter les personnes qui m'accompagnent. À ma gauche, monsieur Claude Goulet qui est le directeur du Service de l'ingénierie. Dans la salle, il y a monsieur Serge Viau qui est directeur général adjoint de la Ville; monsieur Fernand Martin qui est directeur du Service d'aménagement du territoire; monsieur Pierre Breton qui est directeur adjoint du Service de l'environnement; monsieur Clément Villeneuve qui est directeur de la division ouest  
80 du Service de l'ingénierie; monsieur Christian Boily qui est directeur de la planification au Service de l'ingénierie et monsieur Peter Murphy qui est architecte au Service d'aménagement du territoire.

85

J'aimerais peut-être, au départ, faire une petite mise au point. En lisant les journaux ce matin, on a, je pense, été un peu étonnés et il faudrait peut-être séparer deux choses. On a deux projets. Le premier projet qui est le projet de la Promenade Samuel-De Champlain, qui est un projet de la Commission de la Capitale, et il y a la Ville de Québec qui, elle, a un projet dans ses cartons depuis bon nombre d'années, un projet long terme qui consiste à la réalisation de bassins de rétention dans le secteur en question.

90

C'est deux projets et je pense qu'il faut les regarder comme deux projets. C'est évident que ces deux projets-là, ils ont des liens ensemble et ce n'est pas exceptionnel, dans tous nos grands projets d'aménagement, et je prendrais le boulevard du Vallon à titre d'exemple, on a toujours des corollaire qu'on doit venir attacher pour que tout ça puisse se faire correctement.

95

Donc, pour nous, ce qui est important à cette étape-ci du projet de la Commission de la Capitale, c'est de bien identifier qu'est-ce qu'on doit faire immédiatement, qu'est-ce qui peut se faire ultérieurement et, dans ce qui doit se faire ou ce qui peut se faire ultérieurement, de venir préciser : où peut-on le faire de façon à minimiser les impacts de ces travaux-là qui pourraient se faire dans 5, 10, 15 ou 20 ans? Alors, notre préoccupation, elle se situe à ce niveau-là.

100

Et, je dirais, notre réflexion porte sur trois objets. D'abord, les bassins de rétention, la conduite de refoulement ainsi que les émissaires. Donc, pour chacun de ces trois objets-là de réflexion, il faut se poser la question : qu'est-ce qu'on doit faire immédiatement et qu'est-ce qu'on peut faire plus tard?

105

Alors, à partir de là, je vais inviter monsieur Goulet à vous présenter un petit peu, comme vous le souhaitez, les résultats de l'étude de BPR et, par la suite, au besoin, on complétera.

110

**LE PRÉSIDENT :**

Merci.

115

**M. CLAUDE GOULET :**

Merci, Marc. Tout d'abord, j'aimerais signifier que j'ai ici dans la salle deux collègues du Service d'ingénierie qui peuvent me donner un coup de main sur certains aspects techniques du dossier. Et dans ce contexte-là je répondrai peut-être de façon générale à l'ensemble du dossier et peut-être que d'autres précisions pourront être apportées par la suite.

120

Comme Marc vient de le dire, effectivement, il y a deux projets dans le dossier. Il y a le projet de la Promenade Samuel-De Champlain et il y a le projet d'assainissement des eaux. À cet égard, ce deuxième projet qui est le projet d'assainissement des eaux qui, en principe, devrait être le premier parce qu'il a été amorcé en 1995, je pense, on a, dans la salle, Pierre Breton du Service de l'environnement de la Ville de Québec qui serait encore mieux positionné que moi pour en parler.

125

Maintenant, en 1995, il y a eu un rapport de fait à la demande de la Communauté urbaine pour la récupération d'usage au niveau de la rivière Saint-Charles et du fleuve Saint-Laurent, notamment à la hauteur de la plage Jacques-Cartier. Et on a réalisé, dans cette étude-là de 1995, différents ouvrages à construire pour assainir les eaux, notamment au niveau de la rivière Saint-Charles, qui comprenaient trois phases, une phase 1, les phases 2 et 3 et la phase 4 qui, elle, concernait la Baie de Beauport.

130

135 En 2001, une autre étude a été faite pour ajouter à l'ensemble du dossier  
l'assainissement des eaux du fleuve à la hauteur de la plage du Foulon. Dans le cas de la rivière  
Saint-Charles, phase 1, la Ville de Québec a réalisé, au cours des deux dernières années, les  
travaux d'assainissement qui étaient prévus, soit la construction de sept bassins ou sept  
réservoirs de rétention, ce sont des réservoirs souterrains. Et la Ville de Québec est en train de  
140 réaliser les phases 2 et 3 qui consistent aussi à construire sept réservoirs de rétention des eaux  
usées.

En ce qui concerne la Baie de Beauport, les travaux ont été définis à l'époque, mais il n'y  
a pas nécessairement eu de date de réalisation alors que les trois premières phases doivent être  
145 complétées pour 2008. Donc, ensuite, vient la phase 4 qui est l'assainissement des eaux de la  
Baie de Beauport et une phase 5 ultérieurement qui concerne le fleuve Saint-Laurent à la hauteur  
du versant sud de Sillery.

Ce que BPR rapporte dans son dossier, c'est un petit peu un résumé de l'étude qui a été  
150 faite par Dessau-Soprin en 2001, à la demande de la Communauté urbaine. Et BPR, à juste titre,  
met les intervenants en garde par rapport aux ouvrages qui sont existants. Les ouvrages qui  
sont existants, on parle de conduites de refoulement d'égout, on parle même de la construction  
de deux réservoirs de rétention des eaux usées et on parle également des émissaires qui vont au  
fleuve.

155 Tout d'abord, au niveau des réservoirs de rétention, selon la présentation faite dans la  
carte qui est jointe au rapport de BPR, on voit de façon schématique deux réservoirs de volume  
environ 4500 mètres cubes pour un et 21 000 mètres cubes pour l'autre.

160 Pour ma part, les commentaires que j'ai fournis à la Direction générale de la Ville de  
Québec, mes commentaires ont été de dire : ce sont des réservoirs de rétention qui,  
éventuellement, pourraient être requis dans le contexte de l'assainissement des eaux du fleuve à  
cette hauteur.

165 Et ces réservoirs, à notre point de vue, sont placés de façon un peu schématique dans le  
sens suivant, c'est qu'on a développé – avec les phases 1, 2 et 3 d'assainissement de la plage  
Jacques-Cartier, les deux premiers réservoirs de la phase 1 étaient concernant l'assainissement  
de la plage Jacques-Cartier à Sainte-Foy et les cinq autres, la rivière Saint-Charles, et les  
phases 2 et 3, les sept bassins à construire, c'est pour la rivière Saint-Charles – on a donc  
170 développé une expertise qui est assez particulière dans le sens qu'on a réussi à modeler ces  
réservoirs souterrains de manière à les adapter, soit à la topographie, soit à l'emplacement bien  
précis de certaines particularités urbaines et on a réussi, je pense, à cet égard-là, des ouvrages  
qui sont vraiment intéressants. D'abord, ils sont souterrains et invisibles et on a pu les  
positionner un peu partout.

175 À titre d'exemple, on a construit un réservoir sous le stationnement de la CSST, sur la rue  
Bourdages, et on a reconstruit, par-dessus le réservoir en question, ledit stationnement et il n'y  
paraît plus.

180 On a construit dernièrement un réservoir dans le parc Liret en plein centre-ville et on a  
reconstruit par-dessus le parc, on projette construire un réservoir, le réservoir Victoria qu'on  
appelle, sous un terrain de soccer. Et on a non seulement réussi à camoufler ces ouvrages-là  
sous des aménagements existants ou à construire, mais aussi à les modeler en termes de  
dimensionnement de manière à les intégrer selon les conditions physiques que l'on rencontre.

185 Donc, ça nous a amenés à considérer que les deux réservoirs présentés sur la carte qui  
est en pochette du rapport de BPR, sont présentés de façon schématique. En aurons-nous  
besoin de ces réservoirs souterrains? Fort probablement. Les études en montrent deux. Est-ce  
qu'il pourrait y en avoir trois pour avoir des dimensionnements qui sont plus petits? Est-ce qu'il  
190 pourrait y en avoir quatre? Est-ce que les eaux usées pourraient être retenues davantage sur la  
falaise dans le contexte d'éventuels développements à la haute-ville? Quels seront exactement  
les aménagements qui seront faits dans le contexte de rétention des eaux usées de ce secteur-  
là? Ça reste à définir même s'il y a un certain projet montré dans l'étude de Dessau-Soprin où on  
voit deux réservoirs qui, aujourd'hui, avec la préparation du dossier, viennent interférer, du moins  
195 sur plan, à l'ouvrage dont il est fait mention, la Promenade Samuel-De Champlain ainsi que la  
réfection du boulevard Champlain.

Donc, à cet égard, les deux bassins, à mon point de vue, selon l'expertise qu'on a  
développée dans le domaine, les deux réservoirs pourraient être positionnés autrement. Là où ils  
200 sont montrés actuellement, ils sont directement en bordure du fleuve.

Est-ce que, sur le plan technique, nous irons construire éventuellement des réservoirs  
dans le fleuve? Parce que ce sont généralement des réservoirs qui sont construits en  
profondeur, donc aller construire ça à un endroit où la nappe d'eau est très haute, c'est se donner  
205 des problèmes techniques énormes et de faire monter les coûts.

Est-ce qu'on ne sera pas mieux, éventuellement, de déplacer ces réservoirs, si réservoirs  
il y a, en des endroits plus au nord du boulevard, par exemple, au pied de la côte Ross ou dans  
le pied de la pente de la côte Ross? Est-ce que ça ne pourrait pas être un endroit spécifique?  
210 Ce sont des choses qui restent à déterminer et qui ne le sont pas encore.

Actuellement, il existe, selon le rapport de BPR, une conduite principalement  
problématique, c'est celle qui conduit les égouts domestiques vers la station de traitement ouest.  
Et cette conduite-là, elle vient en interférence, si on peut dire, avec les modifications qui sont  
215 apportées au nouveau boulevard.

Or, notre point de vue au Service d'ingénierie, dans le contexte de ce projet, c'est de  
dire : si la réfection du boulevard est faite le long de cette conduite-là, qui est dans l'emprise ou  
immédiatement à l'extérieur de l'emprise, on ne voit pas de problèmes à reconstruire le boulevard  
220 en ces endroits.

Par ailleurs, aux endroits où le boulevard Champlain vient en interférence avec les  
conduites, c'est-à-dire au-dessus des conduites, bien on se dit : appliquons des mesures  
préventives pour ne pas altérer, ne pas briser la conduite existante.

225

Donc, dans ce contexte-là, on ne voit pas de problèmes immédiats en termes de construction. En termes de besoins futurs, est-ce qu'il y a lieu de poser une seconde conduite? Est-ce qu'il y a lieu de faire différents ouvrages? Encore là, il faut se poser la question.

230

Si nous avons à refaire des ouvrages dans les deux prochaines années, à titre d'exemple, on pourrait vous dire : oui, c'est nécessaire de procéder immédiatement. Maintenant, quand interviendrons-nous pour l'assainissement des eaux du fleuve? Est-ce que ce sera dans 5 ans, 10 ans, 15 ans? On ne le sait pas.

235

Si jamais, à ce moment-là, il était requis d'avoir une conduite additionnelle de refoulement d'égout ou si c'était dans 15 ans, par exemple, est-ce qu'on ne devrait pas la reconstruire tout simplement dans le boulevard, s'il n'y avait pas d'autre place ailleurs?

240

Mais les études là-dessus n'ont pas été faites et, pour nous, au Service de l'ingénierie de la Ville de Québec, on s'interroge jusqu'à quel point il est pertinent de réaliser ces études à la hâte, dans un contexte de réalisation immédiate du projet. Ce sont des études qui sont d'envergure, ce sont des études qui doivent tenir compte de tout le développement du haut de la falaise. De quelle façon devons-nous et avec quelle urgence devons-nous procéder pour, finalement, arriver à des conclusions qui, peut-être, ne changeront pas grand-chose dans les conditions actuelles de reconstruction du boulevard.

245

250

Donc, je pense que l'examen de BPR est juste, il reprend l'étude de Dessau-Soprin et fait état des problématiques susceptibles d'exister éventuellement. Maintenant, la question qu'il faut se poser, c'est quand, quand est-ce? Et, selon nous, la phase 5 de l'assainissement du fleuve n'était pas prévue à court terme, même elle s'inscrivait dans un délai plutôt moyen sinon de long terme.

255

Marc me fait penser aux émissaires. Il y a effectivement 14, 15 ou 16 émissaires qui traversent le boulevard Champlain. Ce qu'on a demandé aux consultants qui sont retenus par la Commission de la Capitale nationale, c'est d'examiner la nécessité de changer ces conduites-là. Il y a des conduites qui sont en béton armé. J'ai eu l'occasion de voir les photos d'une d'entre elles, les photos intérieures, je dis bien, de cette conduite-là et elle nous apparaissait, au Service de l'ingénierie, en très bon état.

260

Il y a d'autres conduites qui sont en tôle ondulée, ce sont des tuyaux de tôle ondulée. Ce sont des tuyaux qui n'ont pas fait l'objet d'une expertise approfondie à ce stade-ci et il y a lieu de s'interroger à savoir si c'est nécessaire de les changer.

265

Si on fait la démonstration qu'il faille changer ces conduites-là d'ici les deux prochaines années, c'est bien sûr qu'on va profiter de la réalisation du projet de réfection du boulevard Champlain pour les changer.

Par ailleurs, si ces conduites-là ont encore une vie utile de 10, 15 ou 20 ans, je ne vois pas, sur le plan économique, quel serait l'avantage d'aller les changer tout de suite. Je pense

270 que si ces conduites-là devaient être changées dans 15 ans ou dans 20 ans, on les changera en  
temps et lieu, on réparera le boulevard comme il se doit et comme on le fait régulièrement pour  
d'autres ouvrages. Mais est-ce que c'est requis actuellement? Les études restent à être  
complétées à ce sujet-là.

275 **M. MARC DES RIVIÈRES :**

Je compléterais peut-être assez rapidement en disant qu'il y a un travail de coordination  
qui se fait depuis plusieurs mois avec la Commission de la Capitale pour s'assurer qu'on puisse  
localiser adéquatement les bassins en fonction de l'aménagement et des besoins, mais  
280 également qu'on identifie les travaux, entre autres, possiblement au niveau de la conduite de  
refoulement, mais également des émissaires qui devront être réalisés immédiatement. Et ça, ce  
n'est pas exceptionnel.

Dans tous les gros projets qui impliquent des partenaires, je prends l'exemple du  
285 boulevard du Vallon, l'aménagement du boulevard du Vallon amène la Ville à venir faire des  
ajustements à son réseau d'égout et d'aqueduc de façon à ce que tout ça fonctionne en  
complémentarité.

Alors, la situation qui prévaut aujourd'hui, dans le cas du dossier de la Promenade  
290 Samuel-De Champlain, c'est la même chose. On doit, la Commission et la Ville, et ça, ça se fait  
bien, il n'y a pas de problèmes, s'entendre et trouver une façon d'élaborer le projet qui va être  
positif sur le long terme.

**LE PRÉSIDENT :**

295

Merci, Monsieur Des Rivières, Monsieur Goulet. Est-ce que vous voulez des  
présentations par d'autres ou...

**M. MARC DES RIVIÈRES :**

300

Non, je pense que ça va.

**LE PRÉSIDENT :**

L'étude de BPR et, si je me rappelle bien aussi, de Dessau-Soprin prévoient, favorisent  
305 une solution et, en fait, il y a un scénario 1 puis un scénario 3 qui est une combinaison d'options,  
et ils ont favorisé, en effet, dans leurs recommandations, si j'ai bien compris, une autre solution  
que les bassins de rétention. Mais si j'ai bien compris de votre présentation, vous préférez la  
solution avec les bassins.

310

**M. CLAUDE GOULET :**

Je ne sais pas si, Pierre, tu pourrais répondre à ça.

315 **M. MARC DES RIVIÈRES :**

Je vais demander à monsieur Breton de s'approcher au micro.

320 **M. PIERRE BRETON :**

Est-ce que je parle assez fort?

**M. MARC DES RIVIÈRES :**

325 Non, Pierre...

**LE PRÉSIDENT :**

Non, parce que c'est pour la transcription.

330

**M. PIERRE BRETON :**

Bon. Je pense que monsieur Goulet a parlé essentiellement de construction de bassins, mais effectivement, on voit qu'il y a différentes solutions. Au moment où on se parle, je pense qu'il faudrait aller un petit peu plus loin, aller revoir les usages puisque tous les concepts de dépollution du fleuve, dès le début, étaient basés sur des usages. Donc, on avait identifié, dès les années 80, dans la région de Québec, différents usages : la prise d'eau de la rivière Saint-Charles, la rivière Saint-Charles elle-même et on avait identifié les deux plages.

340 Dans le cas de ce secteur, on n'a jamais identifié d'usages. Puis quand je dis «on», c'était à l'époque les gens de la Communauté urbaine et les spécialistes du ministère de l'Environnement. Et tous les projets d'assainissement qui se faisaient à l'époque dans le cadre des programmes d'assainissement étaient basés sur des usages.

345 Donc, dans le secteur d'études, avec le Ministère, on n'avait jamais identifié d'usages. Donc, il faudrait voir avec les usages et de bien définir est-ce qu'on va vers des réservoirs, ce qu'on a fait dans les autres solutions, ou est-ce qu'on pourrait décider d'avoir des solutions mixtes?

350 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Quand vous parlez que vous n'avez pas identifié d'usages dans le secteur, c'est pour le versant sud?

355 **M. PIERRE BRETON :**

C'est ça, c'est dans le secteur du fleuve dont on parle.

**LE PRÉSIDENT :**

360

Merci. Est-ce que je peux poser peut-être la question à monsieur Des Rivières donc, de nouveau. Est-ce que la Ville n'a toujours d'usages en vue en regardant ce projet?

**M. MARC DES RIVIÈRES :**

365

C'est évident qu'avec le projet de la Commission de la Capitale, ça nous amène à avoir une meilleure idée sur ce que pourrait être éventuellement l'usage de la rive. Mais comme monsieur Breton vous le disait tout à l'heure, notre réflexion ne nous amène pas, actuellement, au point où on est en mesure de définir est-ce que c'est la solution des bassins ou une solution alternative? C'est les études qu'on devra réaliser dans les prochains mois qui nous permettront de préciser de façon plus pointue la solution qu'on devra retenir.

370

**LE PRÉSIDENT :**

375

Donc, si j'ai bien compris votre réponse, vous allez orienter vos études afin d'arriver à l'usage qui sera prévu par le projet de la Commission de la Capitale nationale?

**M. MARC DES RIVIÈRES :**

380

Le résultat de nos études devra nous permettre de choisir un scénario qui prendra en considération les usages proposés par la Commission. Donc, si la Commission nous dit : «Aujourd'hui, il n'y a pas de baignade mais on fait... exemple, on a des rampes de mise à l'eau», bien, il faudra voir avec les gens du ministère de l'Environnement, avec les gens de la Commission quel est le scénario optimal sur le plan technique, sur le plan financier et sur le plan de l'environnement qui doit être réalisé.

385

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. D'autres questions?

390

**M. MARC DES RIVIÈRES :**

Pardon, Monsieur Cosgrove. Monsieur Cosgrove, monsieur Viau aurait peut-être un complément d'information.

395

**M. SERGE VIAU :**

Je pense qu'il faudrait être un petit peu plus précis, un petit peu plus clair, c'est-à-dire que nous n'avons jamais prévu, par exemple, de baignade dans ce secteur-là. La Commission de la Capitale est arrivée avec un projet où elle prévoyait de la baignade mais à l'anse au Foulon, cette partie-là du dossier a été abandonnée, mais la Ville de Québec, dans sa planification globale des équipements récréatifs ou des espaces récréatifs en bordure de rivières ou le fleuve, ne prévoit pas de baignade à cet endroit-là ni même à la plage Jacques-Cartier pour le moment, elle en prévoit à la Baie de Beauport, ça, c'est certain.

400

405

Éventuellement, dans quelques années, quand les ouvrages de rétention seront faits, on prévoira de la baignade à cet endroit-là. Mais le long du fleuve, dans ce secteur-là, entre le pont et la côte de l'Église, disons, il n'y a pas de baignade de prévue.

410

Il y a des rampes de mise à l'eau qu'on considère pour toutes sortes d'utilisateurs mais il n'y a pas de baignade. De la même façon que sur la rivière Saint-Charles, par exemple, jamais on n'a considéré qu'il y aurait de la baignade dans la rivière Saint-Charles. Alors, c'est ce genre de décision qui est prise comme telle et qui va influencer, bien sûr, la nature des ouvrages d'assainissement qu'on va déterminer.

415

**LE PRÉSIDENT :**

Merci.

420

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Monsieur Viau, restez donc là deux secondes.

**M. SERGE VIAU :**

425

Excusez-moi.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

430

J'aimerais juste valider deux choses. D'abord, on doit comprendre que, outre les usages prévus par la Commission de la Capitale nationale, la Ville n'en a pas spécifiquement identifiés dans ce secteur-là?

**M. SERGE VIAU :**

435

Dans ce secteur-là, non.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

440

D'accord. Est-ce qu'on peut penser que les actions qui seront prises dans ce secteur-là à l'égard de l'assainissement des eaux pourraient avoir une influence à l'aval, par exemple, dans le secteur de l'anse au Foulon, advenant qu'il y ait, un jour, un projet de baignade à cet endroit-là?

**M. SERGE VIAU :**

445

Bon. Ça, cette chose-là, moi, je ne pourrais pas répondre. Peut-être que quelqu'un d'autre, plus techniquement, pourrait répondre si, effectivement, des choses dans ce secteur-là pourraient avoir une influence sur l'anse au Foulon.

450 **M. MARC DES RIVIÈRES :**

Je vais inviter monsieur Breton à venir répondre à votre question.

455 **M. PIERRE BRETON :**

455

Alors, dans le secteur de l'anse au Foulon, effectivement, il y a déjà eu des études et ça avait été remis à jour, je pense, en 2001 ou en 2002. À un moment donné, on parlait de faire une plage à l'anse au Foulon et il y avait, à ma connaissance, quatre ou cinq émissaires relativement près, je vous dirais en dedans de 1 kilomètre, qui pouvaient influencer la plage de l'anse au Foulon.

460

Il faut se rappeler, sur le fleuve Saint-Laurent, souvent ce qui influence nos plages, ce sont les débordements en rive. Il y a un débit important dans le fleuve, donc il y a une dilution importante et, deuxièmement, on a aussi le jeu des marées. Donc, dépendant si vous êtes à marée montante, marée descendante, il faut s'assurer que les débordements et là, on parle toujours de débordements des réseaux d'égout unitaires, les débordements en temps de pluie, c'est ça qu'est notre problématique parce que, en temps sec, il n'y a plus de débordements, en fait, les eaux sont dirigées vers les stations de traitement d'eaux usées.

465

470

Donc, dans le cadre de cette plage-là, on avait identifié un secteur, je pense que c'est quatre ou cinq émissaires, alors que les autres émissaires qui sont beaucoup plus loin, quand on regarde l'effet du fleuve, il y a eu certaines études qui ont été faites, ne vont pas influencer aussi loin, disons, que la plage du Foulon.

475 **LE PRÉSIDENT :**

Précisément, donc il n'y a aucun des émissaires dans le secteur qui sont concernés par le projet en question qui ont une influence sur l'anse du Foulon?

480 **M. PIERRE BRETON :**

L'étude qui avait été faite en... je vous disais des études... non, on avait limité à un certain nombre d'émissaires qui étaient près, qui influençaient, selon les experts qui avaient été mandatés.

485

**LE PRÉSIDENT :**

Donc...

490 **M. PIERRE BRETON :**

À ma connaissance, non, il n'y avait pas de...

**LE PRÉSIDENT :**

495

Il n'y avait aucun des émissaires dont nous parlons aujourd'hui.

**M. PIERRE BRETON :**

500

Non, c'était... c'est beaucoup plus loin, mais c'est relativement plus loin par rapport à la nature du fleuve et toute l'hydrodynamique du fleuve.

**LE PRÉSIDENT :**

505

Merci. J'ai une question que... c'est peut-être pour vous ou un de vos experts mais aussi, je vais inviter monsieur Hébert du Ministère à commenter aussi.

510

Pour nous, si on regarde l'usage du fleuve, il y a baignade, il y a le contact secondaire, si vous voulez, canotage, les gens qui veulent... on a parlé ici en audience des enfants qui veulent mettre les pieds dans l'eau et on voit des pêcheurs qui, des fois, sont à la grève, il y a toutes sortes d'usages de contact secondaire, on l'appelle.

515

Le rapport du consultant dit que les bassins de rétention seront nécessaires pour tout usage autre, bon, disons que s'il n'y avait pas de bassin, que la seule chose qu'on peut faire plus ou moins, c'est d'enlever les matières flottantes pour nous donner une vue ou une situation qui est esthétiquement acceptable, mais... que les autres usages exigeant des bassins de rétention. Je ne sais pas si la Ville est d'accord avec ça et quelle sera la réaction du Ministère. D'abord, la Ville.

520

**M. MARC DES RIVIÈRES :**

Je vais demander à monsieur Breton de répondre à votre question.

525

**M. PIERRE BRETON :**

Écoutez, vous me posez une question. En tout cas, je ne suis pas un expert à ce point-là mais je pense qu'il faudrait prendre le temps de bien regarder la situation.

530

Il y a quand même, autour de la ville à différents endroits, des gens qui vont sur les battures du fleuve, qui se promènent, même s'il n'y a pas encore de dépollution. C'est sûr, comme on parlait tantôt, si on voulait, la Ville décider d'ouvrir une plage et d'en autoriser l'accès et de s'assurer de la sécurité, on ferait des choses.

535

Maintenant, quand on parle de contact, il faudrait regarder. Je pense qu'il faudrait vraiment examiner la situation puis regarder avec les spécialistes du ministère de l'Environnement avec qui on discute. Quand on fait des projets, normalement, on fixe conjointement avec les experts les usages puis les ouvrages requis.

**LE PRÉSIDENT :**

540

Merci. Monsieur Hébert.

**M. SERGE HÉBERT :**

545

Oui. Alors, depuis environ l'année 2000, on a deux sites de suivi de la qualité bactériologique de l'eau en amont de la zone d'étude, donc à la plage Jacques-Cartier et en aval, à l'anse au Foulon.

550

Alors, je pense qu'on vous a déjà transmis les résultats concernant la baignade et les pourcentages du temps où la baignade aurait été possible. Maintenant, j'ai refait les calculs pour les activités de contacts secondaires et puis ce qu'on observe, c'est que depuis 2001, on a environ 90 % à 100 % du temps où les activités de contacts secondaires seraient tout à fait acceptables parce que le critère du «mille» est respecté déjà.

555

Donc, si on veut seulement assurer les activités de type canotage, pêche à gué, les bassins de rétention ne seraient pas nécessaires dans cette optique-là. Et si les réservoirs prévus n'ont pas d'impact sur les débordements à la plage de l'anse au Foulon, alors il n'y aura pas d'amélioration notable dans le secteur de l'anse au Foulon pour la baignade.

560

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Est-ce que le critère dont vous venez de parler pour le contact secondaire est le même qui s'applique aux adeptes de la planche à voile?

565

**M. SERGE HÉBERT :**

Non. La planche à voile ou la moto marine est considérée comme une activité de contact primaire comme la baignade.

570

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Donc, c'est 200 unités et non pas 1000.

**M. SERGE HÉBERT :**

575

200. Exactement.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

580

D'accord. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

585 Donc, si je peux résumer la position de la Ville, il y a des conduites qui existent dont il faut  
tenir compte dans la reconstruction du boulevard. Il n'y a pas encore de décision sur la façon  
que l'assainissement des débordements va être traitée. Mais la Ville est rassurée qu'à l'intérieur  
du plan qui est proposé par la Commission, que vous pouvez trouver une façon, si nécessaire, de  
construire les réservoirs en tenant compte du tracé que la Commission adopterait.

590 **M. MARC DES RIVIÈRES :**

Je pense que vous avez bien compris la position de la Ville.

**LE PRÉSIDENT :**

595

Merci. Je peux demander, donc, à la Commission de la Capitale nationale, est-ce que  
vous avez des commentaires à ajouter?

**Mme DIANE SIMARD :**

600

Monsieur le Président, j'ai consulté les gens ici, les consultants qui travaillent  
actuellement sur le projet et il n'y a pas vraiment de commentaires, non, à cet effet.

**LE PRÉSIDENT :**

605

Merci. Bien que l'étude d'impact n'a pas parlé de la problématique que nous discutons  
aujourd'hui, donc je me demande est-ce que le budget de la Commission a prévu les coûts qui  
sont associés avec le renforcement ou remplacement des parties du réseau d'égout dont on  
parle aujourd'hui?

610

**Mme DIANE SIMARD :**

Monsieur le Président, je vais demander à monsieur Georges Bertrand du consortium de  
répondre à cette question.

615

**M. GEORGES BERTRAND :**

620 Donc, comme on a mentionné, il y a deux projets, donc le projet CCNQ et le projet de la  
Ville et on est en étroite collaboration avec la Ville pour voir, éventuellement, s'il y avait des  
travaux de réfection de certains émissaires qui étaient requis, partager les coûts avec eux.

625 Mais le budget est ferme, il n'y a aucun dépassement et puis tout a été préparé et  
convenu et s'il y avait certains aspects, donc protection des conduites existantes, c'est prévu  
dans nos façons de faire, dans nos plans et devis. Donc, aujourd'hui, en termes de budget, on  
est rassuré.

**LE PRÉSIDENT :**

630 D'accord. Si j'ai posé la question, vous réalisez que nous n'avons pas accès au budget  
et donc, on ne sait pas qu'est-ce qu'il y a dedans.

**M. GEORGES BERTRAND :**

635 Les budgets sont en coopération.

**LE PRÉSIDENT :**

640 Mais pour revenir, si je comprends, donc, j'ai bien compris qu'il y a deux projets : un  
projet de la Ville et un projet de la Commission. Mais est-ce que j'ai bien compris que si le projet  
de la Commission demande la réfection des travaux de la Ville avant que le projet de la Ville  
aurait été réalisé, que la Ville est prête à accepter les coûts?

**M. MARC DES RIVIÈRES :**

645 C'est certain qu'il y a certains travaux. Prenons, à titre d'exemple, s'il était recommandé  
par les consultants de procéder au remplacement d'un émissaire, bien, comme c'est un  
équipement ville, ça devrait probablement être la Ville qui en assume les frais. À l'inverse, s'il y a  
une dalle de protection à mettre au-dessus de la conduite, à ce moment-là, ça devrait être la  
responsabilité de la Commission de la Capitale. Ça, ce sont des choses qu'on va négocier entre  
650 nous en temps opportun.

**LE PRÉSIDENT :**

655 Merci. Monsieur Haemmerli.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

660 Je voudrais juste valider deux, trois choses. Est-ce qu'on doit comprendre, des  
commentaires de la Ville et de la Commission, que le déplacement du boulevard n'est pas remis  
en cause de quelque façon? On va peut-être y aller par monsieur Des Rivières, ensuite madame  
Simard.

**M. MARC DES RIVIÈRES :**

665 Je pense que, pour nous, dans le contexte qu'on vous a expliqué cet après-midi, ça ne  
remet pas en question le déplacement du boulevard.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

670 Madame Simard.

**Mme DIANE SIMARD :**

675 Pour la Commission de la Capitale nationale, je crois que la coordination se fait effectivement avec la Ville et ça ne met pas en question du tout non plus le déplacement ou la modification du tracé du boulevard.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

680 Merci. J'aimerais valider un autre élément avec monsieur Hébert. Vous nous avez parlé des activités de contacts directs, des activités de contacts secondaires. À votre connaissance, dans le secteur qui est actuellement à l'examen, quelles sont ou quelles seraient les limitations aux usages ou quels seraient les usages qu'on serait mieux de ne pas envisager en l'état actuel, compte tenu de la qualité de l'eau du fleuve?

685

**M. SERGE HÉBERT :**

690 Dans le secteur immédiatement en amont, on peut envisager la baignade. Comme à la plage Jacques-Cartier, la qualité déjà le permettrait. Dans le secteur plus spécifique de l'étude, on a une qualité qui oscille, finalement, entre des décomptes de l'ordre de 100 à 400 ou 500, dépendant de la localisation, si on est plus ou moins proche des émissaires. Donc, les activités possibles actuellement dans le secteur sont les activités de contacts secondaires, mais la baignade ne serait pas possible disons à partir... dans toute la zone d'étude.

695 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Ni la planche à voile ni la moto marine, selon ce qu'on en sait.

**M. SERGE HÉBERT :**

700

Ni la planche à voile ni la moto marine, à ce moment-là.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

705 Est-ce qu'il y a une différence entre le fait que la Ville ou un autre organisme organise un équipement et le met à la disposition de la population ou le fait que la population choisisse de se livrer à un usage quelconque mais librement, en termes de normes de réglementation, est-ce que c'est abordé différemment, ça?

710 **M. SERGE HÉBERT :**

On regarde les usages potentiels ou les usages existants et puis la qualité est évaluée, de toute façon, de la même façon, que l'usage soit potentiel ou déjà existant. Il y a des sites de baignage sauvage qu'on pourrait dire; il y a des gens qui se baignent actuellement à l'anse au Foulon sur la plage de sable, même si ce n'est pas une plage officielle, ça se fait.

715

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

720 Non, mais libre à eux, il n'y a rien qui les empêche de le faire. Par contre, si la Ville  
identifiait ce secteur comme une plage, elle devrait, à ce moment-là, s'assurer que la qualité est  
satisfaisante.

**M. SERGE HÉBERT :**

725 Exactement. Et puis actuellement, la qualité ne permet pas la baignade à l'anse au  
Foulon. Selon nos études, depuis 1999, tant la plage... bien, maintenant, la plage Jacques-  
Cartier est dotée de ses bassins de rétention, mais auparavant, la qualité était corrélée aux  
précipitations dans les 24 heures précédant l'échantillonnage.

730 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Ça va. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

735 Merci. J'ai une dernière question puis ça traite au calendrier des projets parce que  
l'étude des consultants BPR parle de la nécessité pour certaines études afin de déterminer s'il y  
a des conduites qui doivent être renforcées ou remplacées et, évidemment, ce sera nécessaire  
avant de construire au-dessus. Est-ce que ça peut retarder le début des travaux prévus pour ce  
740 printemps?

**M. MARC DES RIVIÈRES :**

745 Je ne pense pas. Déjà, les consultants retenus par la Commission sont en contact avec  
le Service de l'ingénierie chez nous, il y a des échanges qui se font actuellement sur quels  
pourraient être les exigences et les travaux complémentaires à réaliser. Donc, pour répondre à  
votre question, je ne pense pas que ça ait une incidence sur l'échéancier.

**LE PRÉSIDENT :**

750 Merci.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

755 Une petite dernière.

**LE PRÉSIDENT :**

760 Oui, une petite dernière.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Une petite dernière. Pouvez-vous juste, pour qu'on soit sûr d'avoir bien compris, nous préciser le contexte de la demande qui a été faite à BPR de produire cette étude, s'il vous plaît?

765

**M. MARC DES RIVIÈRES :**

Je vais inviter monsieur Christian Boily à répondre à votre question.

770

**M. CHRISTIAN BOILY :**

Christian Boily, directeur à la division planification.

775

Alors, il existait des études à la CUQ. Ce qu'on a tenté de faire, avec l'étude de BPR, c'est d'en faire un résumé puis d'essayer de voir s'il n'y avait pas des choses, comme on a expliqué tantôt, qui pouvaient être faites en avance ou quelle serait l'ampleur des travaux. C'est une étude complémentaire de l'étude de Dessau qui la résume un peu plus, je dirais, vulgairement pour voir s'il y a des choses qu'on doit faire immédiatement ou dans le futur, point à la ligne.

780

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Mais à quel moment est-ce qu'elle a été demandée? Parce que, en fait, elle est tombée entre les deux parties d'audience. Ce qui m'intéresse, c'est de savoir quand elle a été demandée?

785

**M. CHRISTIAN BOILY :**

Ah, bien, on regarde avec la Commission différents projets. Elle a été finalisée entre les deux parties d'audience. Mais je vais vous donner, à titre d'exemple, que présentement, déjà, on regarde d'autres aspects à l'intérieur de la Ville de Québec, ça ne veut pas dire que la date de tombée de l'étude a été commandée, je dirais, entre deux audiences, on regarde ça de longue main puis quand on en a besoin, on la fait faire l'étude, on ne dépense pas. Alors, ça a été regardé, là, je vous dirais, bien avant.

795

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Bien, c'est pour ça que je vous demande c'est quand «bien avant» ou c'est...

800

**M. CHRISTIAN BOILY :**

Si vous posez la question pour nous autres, la Ville, c'est depuis le début qu'on regarde les projets d'assainissement de l'ensemble du fleuve. Commander l'étude pour la simplifier finale, ça a été commandé trois semaines, il y a à peu près, la fin du mois de... mi-novembre à peu près, pour la finaliser puis l'avoir complémentaire pour la déposer.

805

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Merci.

810

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Je pense que ça complète notre questionnement puis on va prendre maintenant une pause avant de continuer. Merci.

815

**14 h 52 – SUSPENSION DE L'AUDIENCE**

**15 h 00 – REPRISE DE L'AUDIENCE**

**LE PRÉSIDENT :**

820

J'avais indiqué, lors de la première partie cet après-midi, que s'il y avait des questions du public. Il y en a une. Donc, j'invite madame Martel à venir au micro poser sa question. S'il vous plaît, madame Martel. Vous pouvez peut-être, madame Martel, vous présenter encore.

825

**Mme MARIE-ÈVE MARTEL :**

Oui. Bonjour, Monsieur le Président. Marie-Ève Martel, citoyenne de l'arrondissement Sainte-Foy–Sillery. J'ai essayé de suivre les échanges qui ont eu lieu juste auparavant et la question qui me préoccupe actuellement, c'est pourquoi la Ville de Québec a déposé ce mémoire-là, ce rapport-là? Si j'ai bien compris, tout le monde s'entend. Ça m'interroge.

830

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Monsieur Des Rivières.

835

**M. MARC DES RIVIÈRES :**

Oui. Monsieur le Président, je pense que la réponse à la question de madame Martel est assez simple. Si vous vous rappelez que, lors de la première période d'information, nous avons, à ce moment-là, évoqué la réflexion à l'égard des bassins de rétention et l'existence d'une étude, et vous nous aviez alors demandé de déposer cette étude-là. C'est ce qu'on a fait vendredi. Donc, c'est un peu le contexte dans lequel tout ça s'est produit.

840

**LE PRÉSIDENT :**

845

Avec une mise à jour.

**M. MARC DES RIVIÈRES :**

850

Avec une mise à jour, un petit bonus.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. D'accord. Merci.

855

Donc, s'il n'y a pas d'autres questions des citoyens, on va procéder puis j'invite madame Hassein-Bey du Comité ZIP de Québec et Chaudière. Madame Hassein-Bey.

**Mme HAMIDA HASSEIN-BEY :**

860

Bonjour. Merci de nous permettre de nous exprimer lors de cette consultation publique. La ZIP de Québec a travaillé..., est un organisme de mise en valeur et de réhabilitation du fleuve Saint-Laurent. Alors, le titre «Pour une réelle accessibilité publique au fleuve, c'est le même titre qu'on a laissé lorsqu'on a fait notre présentation lors de la consultation publique qui a été organisée en 2000.

865

Alors, nous sommes un organisme incorporé depuis 1991. On est une organisation non gouvernementale. On a des membres qui proviennent de tous les secteurs, municipalités, groupes de citoyens et environnementaux, industries, groupes socio-économiques et citoyens.

870

**«Notre vision, c'est adopter une...»**

**(Lecture du mémoire)**

875

**«... sur l'implication du milieu.»**

C'est pour cela que je suis heureuse d'être là, parce que notre territoire, on a une approche globale, notre territoire est très grand, notre territoire d'intervention, il va du bout de la côte de Beauré jusqu'au bout de Portneuf et du bout de la MRC de Bellechasse jusqu'au bout de la MRC de Lotbinière.

880

Alors, comme vous savez, le long du fleuve Saint-Laurent, on est dans le programme Saint-Laurent Vision 2000, programme ZIP. Il y a 14 ZIP le long du Saint-Laurent et chaque ZIP essaie de travailler dans son secteur. Nous, on a deux secteurs et au niveau des deux secteurs on a organisé des consultations publiques.

885

Alors, dans le mandat, à l'intérieur du programme Saint-Laurent Vision 2000, c'est le programme fédéral et provincial, on doit impliquer et sensibiliser les communautés riveraines dans la mise en valeur et la réhabilitation du fleuve Saint-Laurent. On doit organiser des consultations publiques et dégager des priorités d'actions et c'est extrêmement important parce qu'on a travaillé sur des priorités d'actions et non sur des sections du fleuve Saint-Laurent.

890

Et on doit mettre en œuvre, on doit élaborer un plan d'action et mettre en œuvre le plan d'action et coordonner ces actions. On a fait des consultations publiques. La première consultation publique a eu lieu en 1995. On a sorti, pour le premier secteur, un plan d'action en 1998 et depuis 1998, on essaie de mettre en œuvre les actions et les projets qui ont été finalement... qui proviennent des consultations publiques.

895

900 Les enjeux qui sont identifiés, c'est des usages perdus à reconquérir et quand on parle d'usages perdus, c'est plage, baignade, pêche, et cetera, des accès publics à protéger et développer, des milieux humides à conserver et régénérer, des paysages naturels et bâtis à sauvegarder, une région à développer de façon durable. Et c'est extrêmement important le développement durable.

905 Le constat qui a été fait au niveau d'accessibilité publique, parce que je reviens toujours au titre, c'est la rareté des accès publics, des berges privatisées, des paysages naturels et bâtis qui ont été entachés, il y a des conflits d'usage aussi. Et, par contre, un constat qui a été fait et monsieur Hébert, encore, on est très heureux de ce qu'il avait dit, le constat, c'est qu'il y a quand même l'amélioration de la qualité des eaux.

910 Il y a un problème juste en temps de pluie, quand il y a des débordements des stations d'épuration des eaux. Donc, en temps sec, il y a quand même... la qualité s'est améliorée, ce qui encourage le retour au fleuve. Et quand on dit «retour au fleuve», c'est surtout aux activités qui sont reliées à l'eau.

915 Alors, en 1998, on a eu 15 projets qui ont été identifiés et c'est ciblé. C'est ce que je dis, c'est des priorités d'actions, un parc riverain des Beaux-Prés, l'étang de la Côte, un accès public à l'Île d'Orléans, la renaturalisation des berges de Beauport, de la Baie de Beauport, une plage publique à Baie de Beauport, le Bassin Louise pour usage public, c'est un dossier, d'ailleurs, qui reste toujours à traiter, une plage publique à l'anse au Foulon, un parc linéaire du littoral puis des liens interrives, plus l'assainissement urbain de tout ça.

920 Pour mettre en œuvre le port, donc on a fait plusieurs concepts qui ont été élaborés et vous avez des études que vous avez sur votre site, la majorité. On a tenu des tables de travail, forums, des activités et des actions concrètes selon nos moyens. C'est certain, en 1998, et je le dis toujours, les gouvernements nous ont demandé de faire des consultations publiques mais en 1998, il n'y avait pas assez d'argent pour le fleuve Saint-Laurent.

930 Je vais vous dire que, comme je dis, on n'avait pas un rond. Débrouillez-vous avec vos priorités, faites votre possible. Et c'est pour cela que, aujourd'hui, nous saluons les projets du littoral qu'il y a dans le cadre du 400<sup>e</sup>.

935 Alors, comme vous savez, au niveau de la plage de la Baie de Beauport, il y a 19,6 M \$ qui vont être engagés pour aménager 176 000 mètres carrés. Et la plage de la Baie Beauport qu'on avait en priorité, c'est un espace qui sera pour usage public de l'eau, c'est-à-dire qu'on espère même la baignade.

940 L'assainissement de la Saint-Charles, on en a parlé, pour les bassins de rétention et renaturalisation, 110 M \$; l'anse Brown, il y a 51 185 mètres carrés qui vont être aménagés pour un espace naturel pour usage public de l'eau en relation avec le parc Notre-Dame-de-la-Garde et puis on a le parc, la Promenade Samuel-De Champlain. C'est un aménagement, promenade de 65 000 mètres carrés, quai Irving et nous avons 267 000 mètres carrés de boisé Irving au niveau

de la falaise qui a 70 M \$. Donc, c'est beaucoup. Si on compare quand même la Promenade Samuel-De Champlain, c'est beaucoup d'argent aussi.

945

Pour réaliser nos priorités, nous, comme je dis, on avait une vision, c'est nos principes d'aménagement, c'est miser sur des aménagements simples et peu coûteux. Puis on a toujours dit qu'on n'a pas besoin de chromer le Saint-Laurent pour montrer sa nature et le rendre accessible. Et on a fait l'exercice.

950

Et les gouvernements nous demandaient de faire cet exercice, où investir chaque dollar, chaque denier public pour le rentabiliser. Et même pour les techniques de génie végétal, on en a travaillé, il fallait mettre l'accent sur les berges qui sont enrochées le long du fleuve, mais là où il y a un accès public. C'était vraiment, comment dirais-je, une priorité pour nous, peut-être parce qu'il n'y avait pas assez d'argent, mais on a toujours veillé à ce que ces argents-là soient bien investis.

955

Alors, je donne un exemple de projets qui peuvent être très inspirants. Alors, nous avons ici le parc Saint-Antoine, c'est un petit parc qui a été aménagé pour 40 000 \$. Et vous allez voir, la passerelle qu'il y a ici, parce que le fleuve, comme on dit, il est beau mais il est très difficile à aménager à cause des marées, il y a des problèmes de glace.

960

Puis ici, l'ingéniosité, on a trouvé vraiment une façon de faire une passerelle amovible, c'est-à-dire la municipalité l'enlève l'hiver pour la stocker puis même, à un moment donné, ils ont pensé... les premières marches, des fois, s'en vont avec les glaces et tout, pour dire que c'est très, très difficile d'aménager au niveau du fleuve parce qu'il faut respecter sa nature, les glaces, les marées.

965

Nous avons aussi un exemple, c'est le même, c'est le parc Saint-Antoine, c'est de toute beauté, donc on a essayé d'encourager des projets qui sont en relation avec la nature. Nous avons aussi travaillé sur l'anse Tibbits, la renaturalisation. C'est un projet aussi qui... c'était un nettoyage et puis stabilisation de berges.

970

Ici aussi, c'est un projet, le parc riverain des Beaux-Prés. Et notre rôle, bien sûr, avec Transports Québec qui était le promoteur, c'est avoir une table de coordination pour faciliter la prise de décision. Et c'est un projet, le parc riverain des Beaux-Prés, à Château-Richer, c'est 25 hectares. Donc, si je compare, par exemple, à la promenade, c'est trois fois plus, ce qui va se faire, au niveau de la Promenade Samuel-De Champlain, c'est de toute beauté.

975

Passe migratoire. Le terrain a été acheté par Transports Québec au coût de 125 000 \$ et la passe migratoire a coûté, je pense, 100 000 \$ et quelque. L'aménagement en tout qui a mis l'emphase sur vraiment un entretien facile, ça a coûté à peu près 200 000 \$, 250 000 \$.

980

À l'île d'Orléans, le sentier d'un Flâneur, nous sommes très heureux. C'est un autre projet, 25 hectares, moins de 500 000 \$, ça va coûter moins de 500 000 \$. C'est à Saint-Pierre. C'est le seul accès public dans le secteur nord de l'île d'Orléans qui va être fait. On a déjà aménagé 1,2 kilomètre de sentier. Alors, c'est ça. Et c'est un projet qui donne... et on essaie de

985

990 donner accès à 8 hectares de milieux humides au moins, pour que les gens les voient. Alors, c'est ça, ce qu'on a organisé, des interventions très, très faciles avec quelques panneaux d'interprétation.

995 Et c'est notre deuxième phase. Je parle de cette deuxième phase parce que, ce qu'on veut faire, c'est une passerelle sur les marais. Et puis la passerelle sur les marais, je vous dis, c'est un défi parce que j'ai vu que, au niveau de la Promenade Samuel-De Champlain aussi, on a dessiné une passerelle et si on réussit, ce sera un défi, c'est notre défi, comme je dis, c'est au niveau des glaces, ce qu'on essaie de voir si c'était possible parce qu'on ne peut pas mettre des structures qui vont être... à cause des marées parce qu'il y a six mètres de différence qui vont se casser vraiment au printemps, au niveau des crues des printemps.

1000 L'enrochement des berges aussi, on a étudié l'enrochement des berges puis comment remédier au 20 kilomètres de berges et on a choisi, bien sûr, la Baie de Beauport. C'était notre secteur prioritaire. Premièrement, c'est une baie, on s'est dit ce sera plus facile de végétaliser les berges et puis parce qu'il y avait un marais qui se faisait de façon naturelle et parce qu'il y avait aussi un accès à côté, il y avait une plage, on savait qu'il y aurait une plage, elle était là déjà.

1005 Donc, c'est des techniques de génie végétal où on met des plantes indigènes qui supportent, finalement, l'hiver et, en général, elles repoussent sur les roches puis ça donne quand même un paysage un peu plus naturel.

1010 On a fait la première phase, on a essayé, c'est un projet pilote avec le Port de Québec. La phase 2 a été réalisée avec... c'est le Port qui a fait la phase 2. Et je peux vous dire que cette expérience est intéressante parce qu'on a compris que c'est la végétalisation des berges, oui, mais c'était un défi à cause des glaces et des grandes marées.

1015 Pour la Promenade Samuel-De Champlain, nos priorités, par rapport à ce qui a été identifié par les consultations, nous sommes heureux de la mise en place de la piste multifonctionnelle du littoral puis ça, c'était une priorité qui a été identifiée.

1020 Donc, il y a la piste cyclable, parcours des Anses, qui est très, très populaire et nous avons la piste cyclable du littoral et, dans ce contexte-là, la CCNQ est en train de continuer la piste, mais nous comprenons que la piste c'est un projet connexe qui va bien, mais qui ne fait pas partie du projet de consultation des 70 M \$ tel que ça a été... c'est un projet connexe qu'on comprend, qui va très, très bien aussi.

1025 Au niveau des projets qui ont été identifiés, c'est les liens interrives, on en parle, on a élaboré un concept global et, justement, pour consolider les pistes cyclables, les pistes multifonctionnelles et permettre aux gens de faire des parcours.

1030 Et un des projets pilotes qu'on a identifiés, c'est le projet pilote quai Irving, marina de Saint-Romuald et on a identifié un peu les types de navires qui peuvent être utilisés au niveau de la navette fluviale. Et on pensait, d'ailleurs, que la CCNQ, je crois, voulait l'intégrer à 100 % dans

1035 son projet. Donc, on a, de l'autre côté, pour la marina de Saint-Romuald, déjà il y a des... c'est un très beau parc qu'il y a. Donc, ça aurait été un très, très beau lien pour relier les deux pistes cyclables, une autre vue de la marina de Saint-Romuald puis une autre, on voit le quai Irving de l'autre côté de la marina Saint-Romuald.

1040 La navette. On voudrait que la navette soit quand même intégrée tel quel au niveau du projet. Et on a fait des estimés en 2002, parce qu'en 2002, on croyait que la Commission de la Capitale nationale allait l'intégrer et on a évalué le projet, le quai Irving, c'était 260 000 \$ pour l'aménagement. L'aménagement du point d'embarquement sud, Saint-Romuald, c'est 215 000 \$, le coût du navire, 700 000 \$, et les études techniques, c'était 323 000 \$ et quelque, donc pour 1,5 M \$. On a demandé à Croisières AML de réévaluer les projets, ces derniers temps, puis ils ont réévalué la navette à 1 M \$ pour 200 passagers.

1045 Donc, on était un peu déçu que la navette fluviale en tant que telle ne soit pas comprise dans son entier dans le projet, du moins ce qu'on a compris. Donc, pour cela, nous sommes heureux quand même que la CCNQ rénove le quai Irving, parce qu'i était identifié chez nous pour une navette.

1050 On ne pense pas que le site soit approprié pour la pêche ou les embarcations légères mais pas pour une plage, regardez, c'est très, très petit, le site est très petit pour une plage. On peut avoir peut-être la baignade si l'eau est bonne, j'aurais voulu qu'elle soit bonne, mais le site, en tant que tel, est très, très petit. En plus de ça, on s'est rendu compte que, même au niveau des enrochements, je pense, parce qu'il y a de l'érosion, on ajoute des pierres de l'autre côté. Quand on a travaillé la navette fluviale, vraiment on a impliqué beaucoup d'intervenants du milieu.

1060 **LE PRÉSIDENT :**

Je pense que vous savez qu'on avait prévu 15 minutes.

**Mme HAMIDA HASSEIN-BEY :**

1065 Oui. Alors, je vais faire vite.

**LE PRÉSIDENT :**

S'il vous plaît.

1070 **Mme HAMIDA HASSEIN-BEY :**

1075 Donc nous, on pense que la navette doit être intégrée, elle ne fait pas compétition au traversier. Et dans le cadre de 2008, nous devons accepter un certain capital de risque, les 70 M \$, et on pense qu'il faut vraiment saisir cette opportunité pour intégrer la navette.

J'ai entendu que, pour le budget, les 70 M \$, pourquoi on a demandé le budget? Parce que le 1,5 M \$ pour la navette, on s'est dit, il faudrait connaître le budget pour savoir qu'est-ce qui est le plus rentable. Est-ce que c'est le projet pilote de la navette ou déplacer des terrains de soccer à 1,5 M \$ ou déplacer vraiment l'autoroute à 16 M \$ pour mettre 65 000 mètres carrés de terrain?

Donc, on voudrait que les promoteurs soient impliqués dès le début, dès maintenant. Il faudrait aussi, pour les 70 M \$, on pense que c'est nos deniers publics, donc il fallait connaître le budget, justement pour choisir les priorités. Et dans ce contexte-là, on ne savait pas, on nous a dit : «Il n'y a pas d'argent», donc on ne peut pas intégrer la navette. Donc, c'était important pour nous d'avoir le détail. Je donne un exemple d'un détail qu'on a rendu public pour un projet de 469 000 \$, on l'a rendu public, ce projet, même les médias l'ont eu, le budget.

Aussi, on pense qu'il faut penser aux aménagements qui ne nécessitent pas beaucoup d'entretien. Aussi, pour une garantie de succès, on voudrait qu'il y ait un comité de suivi qui réunit la majorité des intervenants concernés. Donc c'est un comité de suivi qui doit assurer comme quoi il y a un suivi des recommandations du BAPE, la mise à jour des priorités et le bon déroulement du projet. Il y a déjà deux comités de suivi qui sont en place, c'est l'aménagement de l'anse Brown et la Baie de Beauport. Donc, nous recommandons à ce qu'il y ait un comité de suivi pour la Promenade Samuel-De Champlain, pour que ça se déroule bien pour la suite.

Il faut tenir compte aussi des autres projets du littoral, faire le lien. On a vu tout à l'heure, juste pour l'assainissement. Donc, il faut vraiment tenir compte des autres projets. Et pour nous, ce que l'on considère, ce qu'on n'a pas eu, une priorité de la population, c'est l'anse au Foulon qui n'a pas été réalisé, la plage de l'anse au Foulon, parce qu'on pense qu'il n'y a aucune garantie, après 2008, que cette plage soit réalisée. On l'avait évaluée, en 1998, à 3 M \$. On n'est pas en 1998, on peut ajouter quelques millions, mais elle n'a pas été réalisée malheureusement.

Puis pourtant, en 2000, je me rappelle un article que j'ai mis ici, *La Plage de l'anse au Foulon renaîtra en prairie et en dunes*. C'est comme ça qu'on avait annoncé le projet de la Promenade Samuel-De Champlain, on a mis l'emphase, comment dirais-je, sur la plage de l'anse au Foulon. Donc, est-ce que les argents vont être disponibles, après 2008, pour la plage de l'anse au Foulon? On ne le sait pas.

Et pour nous, pour une réelle accessibilité au fleuve, en 2008, on pense qu'il faut ouvrir le fleuve à la baignade. Ça, c'est vraiment... c'est ce qu'il faut faire. Les résultats, on dit, sont prometteurs. Déjà, l'étude qu'on avait rendue publique cette année, pour la plage Jacques-Cartier, démontre qu'il y a une faisabilité de baignade, donc il faut continuer. Et nous, on sait qu'on va y travailler pour continuer à ce qu'il y ait la baignade et j'espère que ce sera pour 2008. Donc, c'est ce qu'on dit, selon notre étude, il y a un potentiel. Donc, je termine avec ça.

**LE PRÉSIDENT :**

1125 Merci, Madame Hassein-Bey. Je pense que vous n'étiez pas encore arrivée hier soir quand j'ai expliqué que la Commission de la Capitale nationale n'a pas répondu à notre demande encore pour un budget détaillé mais, d'autre part, ils ont déposé un budget avec un peu plus de détails que vous avez vus à date, mais avec mention qu'ils voulaient que ça reste confidentiel. Et la Commission continue à regarder leur demande de confidentialité puis, à un moment donné, on va décider et aviser la Commission et le public si on va rendre une partie ou le tout public ou si on va continuer à garder ce document traité confidentiellement.

1130 **Mme HAMIDA HASSEIN-BEY :**

Comme je dis, nous, c'est un outil de décision. Pour le projet qu'on a fait à Saint-Antoine, les gens nous ont donné leurs priorités, on s'est assis avec les consultants, on leur a dit : «Bon, chiffrez ces priorités et dites-nous puis détaillez», puis ce sont les gens, les groupes de citoyens qui choisissent.

1135 On a même été jusqu'aux poubelles pour qu'ils choisissent par rapport à est-ce que c'est possible? Et puis c'est une question de transparence parce que 70 M \$, quand même, c'est nos deniers publics et on n'est pas obligé d'aller donner de ces détails, on a des questions encore puis, vous voyez, on a plusieurs questions puis on n'est même pas capable de répondre nous-mêmes qu'est-ce qui est le plus rentable socialement dans ce projet-là. Et je pense que c'est pour cela que c'était intéressant de voir l'exercice puis après, on élimine ce qui est le gras, comme on dit, puis on laisse ce qui est le plus important.

1145 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Alors, je laisse à mon collègue, monsieur Haemmerli, à poser la première question, cette fois.

1150 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

J'en ai plus qu'une.

1155 **LE PRÉSIDENT :**

Plus qu'une.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

1160 Je voudrais juste valider une chose. Quand vous parlez du budget, puis je veux juste être sûr que je vous ai bien compris, vous avez dit : «Bon, bien, si on l'avait, on pourrait savoir est-ce qu'on choisit, par exemple, la navette au lieu du déplacement des terrains de soccer, est-ce qu'on choisit de déplacer le boulevard pour mettre des terrains en bordure du fleuve?»

1165 Bon. Ça fait plus que 10 ans que la ZIP fonctionne, vous avez une grande expérience des demandes du monde, et cetera. Est-ce que vous ne remettez pas en question, tout de

même, le fait de mettre à la disposition du monde des terrains en bordure du fleuve ou c'était juste pour servir d'exemple?

**Mme HAMIDA HASSEIN-BEY :**

1170

On ne remet pas en question de mettre, comment dirais-je, les terrains en bordure du fleuve, nous, on travaille sur des priorités d'action. Le secteur Promenade Samuel-De Champlain n'a été identifié dans nos priorités que pour la navette. C'est dans ce contexte-là et, comme on a un grand territoire, même les gouvernements nous demandent, des fois, nous-mêmes de justifier nos projets au niveau de l'impact social et tout. Donc, c'est dans ce contexte-là qu'on donne... on ne remet pas en question en tant que tel mais, dans les priorités, ce qui était important, c'est le quai à aménager et tout, mais pour le reste...

1175

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

1180

Non, ça va, j'ai bien compris. Mais je vais revenir à la navette, par exemple. Vous avez identifié un trajet qui est le quai Irving–Saint-Romuald parce qu'il fait un parallèle au traversier, il permet des... pour toutes sortes de raisons qu'on n'énumérera pas ici, entre les trajets de courte, moyenne et longue durée. Bon.

1185

On nous a dit, en première partie, il reste des choses à valider au niveau de la marina de Saint-Romuald, est-ce que le bateau a accès en tout temps, et cetera, sinon il faudra aller à la marina de Lévis. D'après vous, si la marina de Saint-Romuald ne faisait pas l'affaire, est-ce que ça vaudrait encore la peine d'envisager une traverse à cet endroit-là?

1190

**Mme HAMIDA HASSEIN-BEY :**

Je pense que oui, mais il faut aller plus loin. Il y a eu une étude qui a été faite, je pense, par la Commission de la Capitale, une étude technique qui montre qu'il y a quand même une faisabilité.

1195

Mais nous, depuis 2002, c'est comme si on l'a légué à la CCNQ, mais il faut dire qu'on n'a pas été au courant de l'évolution, il faut suivre : est-ce qu'on peut? Et peut-être si on se donne de la chance, il faut continuer à faire... peut-être aller le plus rapidement possible, s'asseoir avec des gens qui veulent cette navette... enfin, qui veulent développer la navette et puis avancer le dossier le plus rapidement possible.

1200

Et nous, on se propose de voir peut-être comment on peut aller voir du monde. Parce que, au niveau du projet, c'est pour ça qu'on dit : qu'est-ce qui est le plus rentable? Est-ce qu'on ne devrait pas profiter de 2008 pour offrir un nouveau service à la population parce qu'on n'aura pas assez d'argent dans la région? Donc, peut-être que c'est la chose qu'il faut prendre pour mettre ce nouveau service qui existe à Montréal.

1205

1210 Même si, je dirais, on aura 1 M \$ de capital de risque, pourquoi pas, mais c'est un nouveau produit. Après 2008, on n'aura pas autant d'argent, peut-être, au niveau du fleuve ou pour certains projets, c'est...

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

1215 Oui. Finissez. Excusez.

**Mme HAMIDA HASSEIN-BEY :**

1220 Non, c'est ce qu'on veut, c'est que... essayons de profiter de ça pour mettre un nouveau produit au niveau de la région.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

1225 Dans votre étude sur la possibilité d'implanter un tel service, comme d'ailleurs dans celle que la Commission a fait faire puis qu'elle a validée avec les Croisières AML, dans les deux cas, il nous a dit que ce service-là n'est pas rentable et on anticipe des déficits dans vos scénarios...

**Mme HAMIDA HASSEIN-BEY :**

1230 Oui.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

1235 ... de 250 000 \$ à 300 000 \$ par année. Comment on pourrait organiser ça? Avez-vous, dans vos nombreux contacts, des gens qui seraient intéressés à assumer cette partie-là du projet?

**Mme HAMIDA HASSEIN-BEY :**

1240 Justement, qu'est-ce qui est rentable dans la Promenade Samuel-De Champlain? On parle de rentabilité.

1245 Est-ce que ce n'est pas plus rentable de mettre de côté 1,5 M \$ et dire : on va l'assumer, cette navette? Qu'est-ce qui est rentable? C'est pour ça que nous, on dit... le projet, il n'y a rien de rentable, ça veut dire on offre une promenade, c'est gratuit, il n'y a pas de rentabilité quand même au niveau de la Promenade Samuel-De Champlain.

1250 Si on regarde dans ce contexte-là, pourquoi on regarde la navette dans sa rentabilité? On n'est pas capable d'assumer 1,5 M \$ sur 70 M \$ pour essayer un nouveau service pendant trois ans. C'est vrai, on a fait des scénarios et ça se peut que ce soit déficitaire. Mais c'est un choix qu'on doit faire. La Promenade Samuel-De Champlain et l'entretien, est-ce que vous pensez que ça va être gratuit et ça va être rentable?

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

1255

O.K. Une dernière?

**LE PRÉSIDENT :**

1260

Oui.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

1265

Le projet que vous présentez dans votre mémoire du quai de Saint-Antoine à 469 000 \$, c'est un projet, ça, ce n'est pas quelque chose qui a été réalisé?

**Mme HAMIDA HASSEIN-BEY :**

1270

Non. C'est un projet, et je peux vous dire que c'est un projet... on ne cherche pas des millions de dollars, mais on l'a rendu public avec le budget et tout. Donc, c'est un projet, s'il y a des argents, il peut être réalisé demain.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

1275

Mais vous nous le proposez comme exemple pour faire un contrepoids au...

**Mme HAMIDA HASSEIN-BEY :**

1280

C'est qu'on propose ça et puis même 460 000 \$, c'est avec ça qu'on a discuté avec les gens. Les gens ont commencé à dire : «Une poubelle, une table de pique-nique à 2 800 \$, c'est cher.»

1285

C'est comme ça qu'on discute avec les gens, ils choisissent puis je pense que, même si on a 70 M \$ à Samuel-De Champlain, c'est comme ça qu'on doit discuter avec les gens pour que les gens disent : «Oui, on adhère aux priorités de la CCNQ.»

1290

Parce que depuis dès le début, j'entends : «On ne décontamine pas assez ou quelque chose, parce qu'on n'a pas le budget, il n'y a pas de navette parce qu'il n'y a pas de budget, il n'y a pas ça parce que... » – bien, montrons le budget et puis on va adhérer tous aux orientations de la CCNQ, c'est ça qui est important.

1295

Et on montre, pour le quai de Saint-Antoine, on n'a rien à cacher, c'est un projet, on a montré ça aux gens, on leur a dit, voilà, on a évalué puis discuté où c'est cher, où c'est... on a même parlé d'égout, je crois, à 12 000 \$ pour un raccordement d'égout ou quelque chose, on donne tout ça. Il n'y a rien à cacher pour nous.

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

O.K. Merci.

1300

**LE PRÉSIDENT :**

1305

J'ai juste une dernière question puis ce n'est pas à propos d'un projet mais à propos d'un projet qui a été réalisé, le projet pilote de végétaliser... végétalisation des berges. En regardant les photos, ce n'est pas aussi enroché que les berges le long du littoral ou est-ce que c'est comparable ou est-ce que c'est un projet pilote qui pourrait servir de modèle pour le projet que nous regardons aujourd'hui?

**Mme HAMIDA HASSEIN-BEY :**

1310

Oui, c'est un projet pilote et je peux dire que ce n'est pas évident. Et c'est ce que je dis, c'est pour ça que je dis... ce n'est pas évident.

1315

Parce que j'ai entendu des gens dire que même pour le boulevard Samuel-De Champlain aussi, il y a des grandes crues, il y a des glaces, la fonte des glaces, ça, ça bousille une berge en tant que telle. Ce n'est pas évident. Je pense qu'il y a eu aussi des expériences qui ont été faites et ce n'est pas concluant. Des fois, ça tient avec certains arbustes mais, des fois, c'est très, très, très difficile.

1320

Alors, s'il y a une route, c'est certain qu'il faut tenir une route, surtout qu'on est empiété par de l'enrochement. Des fois, on ne peut pas l'enlever, on ne peut pas, des fois, végétaliser. Ce que je dis, notre expérience, tout ce que je sais, c'est que dans notre petite portion à la baie, on pensait que c'était protégé, 30 % des plantations ont disparu, sinon 30 % à 40 % qui ont disparu aux crues du printemps, ça a été vraiment...

1325

Puis ce qu'on a conclu, c'est que plus la pente est douce, mieux c'est pour la végétalisation. Donc, si on a une pente raide, des fois, on ne peut pas adoucir les pentes, c'est à cause de l'empiètement, ce n'est pas évident. Donc, le boulevard Champlain, c'est la même chose, hein.

1330

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. D'autres questions?

1335

**M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Non.

**LE PRÉSIDENT :**

1340

Bon. Merci, Madame Hassein-Bey. Puis cette séance est close puis on reprend ce soir à 19 h 00. Merci.

**15 h 36 – SUSPENSION DE L'AUDIENCE**

1345

Je, soussignée, LINE PERREAULT, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de mes notes sténographiques, prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

1350

---

Line Perreault, s.o.